



SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2024/036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2024-010

SEANCE DU 20 MARS 2024

Date d'envoi des Convocations : 7 mars 2024
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 20
Nombre de membres représentés : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le sept mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélémy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M SAVOIE donne pouvoir à M OUTREBON
MME MARCILLIERE donne pouvoir à M GILLET
MME BLANC donne pouvoir à M MARTINEZ

Secrétaire : MME. ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, BÉRAL, Ms GILLET, NOWAK, BESSON, FRANCO, GIORGIO
COPAMO : Mme RIBERON, Ms BREUZIN, FROMONT, COSTE Marc, OUTREBON, BIOT
CCPO : Ms MARTINEZ, ODET, GAT, JOASSARD, VARIGNY, DESCHANEL, COSTE Gérald

Etaient excusés :

CCVG : MME MARCILLIERE
COPAMO : MME BLANC, M SAVOIE
CCPO : M BOUKADOUR

Était absent : -

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2023

Rapporteur : Grégory NOWAK

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2024-006 approuvant le compte administratif 2023,

Monsieur le rapporteur rappelle aux délégués l'obligation de joindre chaque année au compte administratif et au budget primitif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel.

Le rapporteur présente le tableau des effectifs du SITOM au 31 décembre 2023, tel qu'il sera joint au compte administratif 2023 :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2023

GRADE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPES	TEMPS DE TRAVAIL
Filière administrative				
Attaché	A	1	1	tps complet
Attaché	A	0	0	tps complet
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	tps complet
Rédacteur	B	1	1	tps complet
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	tps complet
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1	tps complet
Adjoint administratif	C	1	0	tps complet
TOTAUX		6	4	
Filière technique				
Ingénieur principal	A	1	1	tps complet
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	1	tps complet
Adjoint technique	C	1	1	tps complet
TOTAUX		3	3	
Apprenti				
Apprenti		1	1	
TOTAUX				
GENERAL		10	8	

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur **Grégory NOWAK**, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2023, tel que détaillé ci-dessus et annexé au compte administratif 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

René MARTINEZ

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : Publié le :

La Secrétaire de séance

Céline ROTHÉA